

Honoraires d'agence au 2 août 2020

Transactions sur Immeubles et murs commerciaux à la charge du Vendeur

Prix de Vente	Honoraires maximum et forfaits TTC
Parking	Forfait de 4.000 euros
Jusqu'à 50.000 €	Forfait de 4.000 euros
De 50.001 € à 100.000 €	10%
De 100.001 € à 300.000 €	6%
De 300.001 € à 1 000.000 €	5%
De 1.000.001 € à 2.000.000€	4%
Au-delà de 2.000.001€	3,5%

Vente Fonds de Commerce et droit au bail

Prix de Cession	Honoraires HT
Jusqu'à 50.000 €	Forfait de 5.000 euros
Au-delà de 50.001 €	12% du montant de la cession TTC

Location

Honoraires à la charge du Bailleur : 15 €/M² habitables TTC

Honoraires à la charge du Locataire :

- 12 €/M² TTC habitables
- 3 €/M² TTC habitables pour l'état des lieux d'entrée.

Honoraires entremise et négociation à la charge du Bailleur : 250 euros TTC

Les honoraires comprennent les frais de publicité, les visites et la rédaction du bail.

Gestion Locative

Honoraires à la charge du bailleur : 6% TTC du loyer charges comprises.

T.V.A en vigueur au 2 août 2020 : 20%